

Le vingt-quatre juin deux mille vingt et un à 18 heures 00, le Conseil d'agglomération, convoqué par lettre du 16 juin 2021, s'est réuni à MAUGUIO, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de **M. Stéphan ROSSIGNOL**.

PRESENTS :

CANDILLARGUES : Anthony MELIN,
LA GRANDE MOTTE : Stéphan ROSSIGNOL, Joëlle JENIN VIGNAUD, Brice BONNEFOUX, Isabelle BERGE, Bernard REY, Sonia MARGUERY, Jean-Paul FRAPPA, Sophie CAUDAL, Jean-Paul HUOT,
LANSARGUES : Michel CARLIER, Monique BOUISSEREN,
MAUGUIO : Sophie CRAMPAGNE, Frantz DENAT, Caroline FAVIER, Laurent PRADEILLE, Patricia MOULLIN TRAFFORT, Laurent CAPPELLETTI, Sophie EGLEME, Marianne PELLETIER, Bertrand COISNE, Gilles PARMENTIER,
MUDAISON : Philippe PY CLEMENT, Annie PRUDHOMME,
PALAVAS-LES-FLOTS : Christian JEANJEAN, Anne BONNAFOUS, Jean-Louis GOMEZ, Sandrine ARNAL,
SAINT-AUNES : Alain HUGUES, Florence THOMAS, Georges FANDOS,
VALERGUES : Jean-Louis BOUSCARAIN, Sandrine DUBOIS LAMBERT,

PROCURATIONS : Laurence NAVARRO à Anthony MELIN, Didier VALETTE à Michel CARLIER, Yvon BOURREL à Sophie CRAMPAGNE, Laurent TRICOIRE à Sophie CRAMPAGNE, Laurence GELY à Laurent PRADEILLE, Marie LEVAUX à Laurent CAPPELLETTI, Dominique BALZAMO à Caroline FAVIER, Daniel BOURGUET à Bertrand COISNE, Michel ROUX à Monique BOUISSEREN, Sylvie MARTEL CANNAC à Anne BONNAFOUS, Guy REVERBEL à Christian JEANJEAN, Martine PECCOUX à Alain HUGUES,

Avant d'ouvrir notre séance, comme je le fais habituellement, je vais revenir sur les événements qui ont rythmé la vie de notre territoire depuis notre dernière séance qui remonte au 14 avril 2021. Depuis, nous sommes un peu plus libres que nous ne l'étions puisqu'il n'y a plus de couvre-feu, il y a encore les gestes barrières mais on a retrouvé une grande partie de ce qui fait notre vie conviviale. C'est à dire les bars, les restaurants, les salles de spectacle, de cinéma et autres... Le 30 juin prochain nous n'aurons plus les jauges qui sont imposées dans certains établissements et on espère que de plus en plus de nos concitoyens seront vaccinés, pour vivre plus en sécurité, même si on a encore malheureusement un nouveau variant qui est apparu, mais espérons que le vaccin fera son effet.

ACTUALITES

Le 22 avril dernier, avec notre vice-Président Jean-Louis Gomez, et nos directeurs, nous avons eu un échange avec le Président de Montpellier Méditerrané Métropole et Maire de Montpellier Michaël Delafosse, sur les enjeux de mobilité douce. Nous avons abordé, entre autres, les questions des pistes cyclables qui relient nos territoires de la Métropole et du Pays de l'Or et les jonctions nécessaires. Egalement nous avons échangé sur les aides que nous accordons et que la Métropole de Montpellier accorde pour l'acquisition de vélos électriques.

Le Président de la Métropole nous avait indiqué, je parle sous le contrôle de Jean-Louis Gomez, de Christophe Bel, Valentina Cosma et Cédric Bonnet, qu'à compter du 1er juillet les aides de la Métropole pour l'acquisition de vélos électriques devaient s'achever puisqu'il y a une distorsion entre les aides de la Métropole et celles de l'Agglomération, à la fois le niveau d'aide mais aussi le champ d'attribution de ces aides. Les vendeurs de vélos situés sur notre territoire, avaient été reçus à l'Agglomération quelques jours avant pour échanger sur ce sujet. Ils se plaignaient qu'effectivement il y avait des distorsions, c'est pour ça que j'avais évoqué cela avec le Président de la Métropole, et il m'avait indiqué qu'au 1er juillet la Métropole cesserait ses aides. Malheureusement, il a annoncé il y a quelques jours que les aides allaient se prolonger jusqu'au 31 décembre. Je pensais qu'il tiendrait son engagement, je regrette qu'il ne l'ait pas fait. Il va falloir à nouveau, avec nos vendeurs de vélos qui sont discriminés, envisager avec eux et revoir notre dispositif.

Le mardi 13 avril aux arènes de Lunel la CCPL tenait son COPIL PLH, le Vice-Président Monsieur PY CLEMENT représentait l'Agglomération.

Le mercredi 28 avril nous avons inauguré la Voie Verte à Valergues. Nous pouvons féliciter les services du pôle Moyens Techniques engagés autour de ce projet, Alain MENDEZ, DGA, et notamment Monsieur Cédric BONNET adjoint au DGA.

Le lundi 3 mai Monsieur le Vice-Président Alain HUGUES au siège de la Sté PREDICT assistait à la signature de la convention entre la chambre d'agriculture pour le déploiement du dispositif agropredict. Vous savez que nous avons attribué une aide dans ce cadre-là à la Chambre d'Agriculture pour avoir des prévisions au plus près pour le monde agricole lorsque des catastrophes météorologiques peuvent se produire.

Le vendredi 28 mai : Monsieur Philippe PY représentait l'Agglomération au Conseil départemental pour l'assemblée générale de l'ADIL34.

Le vendredi 11 juin : Monsieur Alain HUGUES représentait l'Agglomération aux 70 ans de la Bouvine à Nîmes.

Le vendredi 11 juin : Madame Monique BOUISSEREN participait à l'inauguration de la voie verte entre Lunel et Marsillargues réalisée par la CCPL.

Le jeudi 17 juin : Monsieur Yvon BOURREL et Monique BOUISSEREN participaient à la signature de la convention de partenariat entre le PLIE et le Pôle Emploi.

Voilà donc ces différentes manifestations ou événements qui se sont déroulés depuis le 14 avril. Vous le savez le scrutin départemental et régional qui s'est déroulé dimanche dernier avait, ici comme partout ailleurs malheureusement, un taux de participation historiquement bas. Espérons que nos concitoyens vont se ressaisir pour le second tour le dimanche 27 juin. Il est clair que le scrutin se déroule à une date inédite, dans des conditions inédites, mais c'est triste pour la démocratie de voir aussi peu d'électeurs mobilisés pour aller voter, pour choisir celles et ceux qui feront demain et pour diriger notre Région, notre Département. C'est malheureusement le constat que nous avons tous fait.

Je vous propose de désigner en qualité de secrétaire de séance, Monsieur **Anthony MELIN**.

Pas d'observations.

Je propose au secrétaire de séance Monsieur Anthony MELIN de procéder à l'appel. Le Quorum est atteint

Relevé des décisions du Président et délibérations du Bureau communautaire

Je vous invite à prendre connaissance des actes pris par délégation.

Adoption du procès-verbal de la séance du 14 Avril 2021.

Le Procès-Verbal est adopté.

RAYONNEMENT ET AGRICULTURE DURABLE

Rapport n° 1 : Rapport développement durable – Bilan 2020
(Rapport de M. Alain HUGUES)

Pages

10 à 40

Au cours de l'année 2020, l'Agglomération a approuvé son nouveau plan d'actions des démarches développement durable qui se concentre sur le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et son évaluation le label CIT'ERGIE. Ce plan ambitieux vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie sur son territoire et à le préparer aux impacts du changement climatique, tout en garantissant une qualité de vie des habitants.

Comme l'exige la loi, les avancées opérationnelles du plan d'actions développement durable doivent être présentées à l'Assemblée sous la forme d'un rapport annuel.

Il est à noter que l'agglomération consacre environ 6% de son budget global à des actions de développement durable.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Prendre acte du rapport développement durable, bilan 2020,
- Autoriser le Président, ou le vice-président délégué, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de ce document.

Adopté à l'unanimité.

- **M.FANDOS** : Je pense que le rapport est très complet et intéressant, mais bon c'était le groupe de travail sur le Plan Climat Energie et il nous a semblé intéressant de suggérer que ce rapport soit complété par des critères quantitatifs, c'est à dire par rapport aux objectifs très ambitieux que l'on se donne en termes de réduction des consommations d'énergie des gaz à effet de serre. Il serait intéressant d'essayer d'évaluer, par rapport aux actions qui sont engagées à la fois par l'agglomération et par les acteurs privés, quel est l'impact de ce programme en termes quantitatifs par rapport aux objectifs. Cela nous permettra de donner une sorte de tableau de bord qui nous permettrait de voir non plus seulement sur le plan qualitatif mais sur le plan quantitatif. Voilà c'est une suggestion.
- **M.HUGUES** : C'est noté pour la prochaine commission.

Rapport n° 2 : Renouvellement du fonds de solidarité Plan Camargue
(Rapport de Mme Sophie CAUDAL)

Pages

41 à 43

Depuis le début de la crise économique, le Pays de l'Or a affiché sa volonté de soutenir l'activités des manadiers et éleveurs de chevaux. En ce sens, la Région a développé différents dispositifs de solidarités « Plan Camargue » auxquels l'Agglomération s'est associée pour faire bénéficier 6 entreprises d'une subvention de 1 000 euros.

Il est proposé de reconduire le même dispositif.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Approuver l'engagement de l'Agglomération sur pour la mise en place des dispositifs d'urgence au titre de l'économie dans le cadre d'un partenariat sur le Plan Camargue,
- Autoriser le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer la convention avec la Région fixant les conditions de participation.
 - **M.PARMENTIER** : Merci Monsieur le Président, juste pour dire que quand même la meilleure aide qu'on puisse donner aux manadiers c'est la reprise des fêtes et la reprise des activités de la bouvine. Et le plus tôt possible et avec la plus grande ferveur.
 - **S. ROSSIGNOL** : Merci, c'est clair que c'est à travers les fêtes que les manadiers arrivent aussi à vivre.

Adopté à l'unanimité.

ENFANCE ET JEUNESSE

Rapport n° 3 : Sports	Pages	44 à 46
<ul style="list-style-type: none">▪ Proposition d'une nouvelle activité sur l'espace Grand Bleu<ul style="list-style-type: none">○ Tarifs <p><i>(Rapport de M. Jean-Paul FRAPPA)</i></p>		

L'Espace Grand Bleu du Pays de l'Or souhaite proposer une nouvelle activité « l'auto-rescue ». Il s'agit d'un programme de natation anti-noyade qui dès 3 ans enseigne les réflexes de survie aux tout-petits.

L'activité a le bénéfice de représenter un temps de partage du milieu aquatique pouvant découler sur une moindre appréhension des familles comme des enfants. Le prix proposé pour cette nouvelle activité serait de 12.50€ (tarif entrée adulte en saison) la séance, soit un forfait semaine de 62.50€.

Cette nouvelle activité phare pourrait permettre de relancer une communication positive et innovante sur la structure.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Valider le projet ci-joint,
- Valider le tarif proposé pour la saison 2021,
- Autoriser le Président, ou le vice-président délégué, à signer toutes pièces à intervenir dans cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 4 : Sports	Pages	47 à 48
<ul style="list-style-type: none">▪ Prolongation des tarifs 2020/2021 pour l'année 2021/2022 <p><i>(Rapport de M. Jean-Louis BOUSCARAIN)</i></p>		

La grille tarifaire des tarifs piscines a été votée en juin 2020 pour application sur l'année scolaire 2020/2021.

Du fait de la crise sanitaire, l'activité des piscines a particulièrement été impactée quant aux nombres de jours d'ouverture. Les effets attendus par les modifications apportées l'année dernière n'ont donc pas pu être mesurés.

Il est donc proposé de reconduire à l'identique les tarifs pour l'année 2021/2022.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Valider les propositions de tarif pour l'année 2021/2022,
- Autoriser le Président, ou le vice-président délégué, à signer toutes pièces à intervenir dans cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 5 : Sports	Pages	49 à 55
▪ Règlements intérieurs		
○ Badge d'accès		
<i>(Rapport de Mme Monique BOUISSEREN)</i>		

Il est proposé pour la rentrée scolaire d'automatiser l'accès aux halles des sports de Lansargues et Mauguio.

Ce dispositif d'autonomie s'accompagne de la mise en place de badges d'accès pour tous les usagers, enseignants et associations sportives notamment. Les badges supplémentaires perdus ou dégradés seront facturés 20 € l'unité.

Ces nouvelles modalités d'accès seront intégrées au règlement intérieur et aux conventions de mise à disposition.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Valider les présentes modalités à intégrer aux règlements intérieurs et aux conventions de mises à disposition,
- Valider le montant de facturation en cas de perte ou dégradation du badge, non-restitution, ou badge supplémentaire,
- Autoriser le Président, ou le vice-président délégué, à signer toutes pièces à intervenir dans cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

DÉCHETS ET VALORISATION

Rapport n° 6 : Collecte	Pages	56 à 57
▪ Modalités d'exonération de la TEOM des entreprises ne recourant pas au service public de collecte des déchets		
<i>(Rapport de M. Michel CARLIER)</i>		

Le budget du service de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés est financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

La loi permet à l'Agglomération de déterminer, chaque année, les cas où les locaux industriels et à usage commerciaux peuvent être exonérés. Une délibération prise avant le 15 octobre doit préciser les établissements concernés.

Dans le contexte de la réflexion sur le financement du service et de la mise en place prochaine de la redevance spéciale qui sera applicable aux déchets non ménagers assimilables à des déchets ménagers, il est proposé de mettre en place un cadre définissant les modalités de demande d'exonération de TEOM.

Afin de garantir un égal traitement des contribuables en délivrant une information exhaustive pour tous, il est proposé de fixer les critères techniques ainsi que les modalités pour bénéficier de cette exonération. Les critères techniques d'exonération sont remplis si l'entreprise dispose d'un système propre d'enlèvement et d'élimination des déchets et conforme à la réglementation. (*contrat avec un prestataire de service*)

Les modalités d'exonération nécessitent une demande de l'entreprise avant le 30 juin de chaque année et la production de justificatifs. En tout état de cause, les déchets des entreprises bénéficiant de l'exonération ne seront plus collectés par les services communautaires au titre de l'année concernée par la demande.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Mettre en place le dispositif d'exonération de TEOM pour les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux à compter du 1^{er} janvier 2021,
- Fixer les critères d'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux tels que présentés ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2021,
- Autoriser le Président, ou le vice-président délégué, à signer toutes pièces à intervenir dans cette affaire.
 - **M.COISNE** : Oui je voulais justement faire transposer la question sur la TEOM payée par les habitants. Comme il y a une stratégie de distribution de composteurs sur notamment les immeubles collectifs, on ne sait pas où ça en est maintenant, est ce qu'on peut espérer peut-être grâce à ça, et pour inciter les usagers à utiliser ces composteurs, pouvoir appliquer une TEOM au poids des déchets qui sont remis ? Voilà c'est une suggestion, on n'est peut-être pas mûr à ce sujet, mais je m'interroge.
 - **M. CARLIER** : Je pense que l'on évoquera ce sujet en commission. Il faut savoir que l'exonération de la TEOM pour les entreprises, s'élève à environ à 120 000 euros et qu'il y a, à ce jour, une dizaine d'entreprises qui peuvent en bénéficier. Votre question est très intéressante et elle sera évoquée à la prochaine commission.
 - **S. ROSSIGNOL** : Effectivement c'est un sujet dont on a évoqué l'idée et on aura une réflexion là-dessus.

Adopté à l'unanimité.

ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Rapport n° 7 : Établissement Public Foncier Occitanie

Pages

58 à 72

- Protocole de territoire
(*Rapport de Mme Sophie CRAMPAGNE*)

En 2016, l'assemblée a acté la signature d'une convention de partenariat avec l'Établissement Public Foncier Occitanie (EPF Occitanie).

L'EPF intervient sur les acquisitions foncières nécessaires à la réalisation d'opérations d'habitat ou à vocation économique à forts enjeux. La convention de partenariat signée permet de fixer les objectifs et principes généraux de la collaboration pour la mise en œuvre de la politique communautaire en la matière.

La convention de partenariat initiale arrive à échéance le 30 juin 2021 après une durée de vie de 5 ans. Elle a permis le portage de 5 dossiers notamment la ZAC Portes Aéroport et le secteur des Conques sur la commune de Lansargues.

La forte pression foncière sur le territoire du Pays de l'Or, ainsi que le contexte réglementaire fortement contraint en matière d'urbanisme, justifient le renouvellement de la convention de partenariat désormais dénommée « Protocole de territoire » afin de permettre la mise en œuvre des outils proposés par l'EPF Occitanie.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Approuver le projet de protocole de territoire entre la communauté d'agglomération du Pays de l'Or et l'Etablissement Public Foncier Occitanie,
- Autoriser le Président, ou le vice-président délégué, à signer ledit protocole de territoire et tout document se rapportant à ce dossier.

Votes :

Pour = 44

Abstention = 1

Rapport n° 8 : ZAC Les Portes de l'Aéroport

Pages

73 à 81

- Avenant n°5 au protocole d'accord AD VITAM
(*Rapport de M. Jean-Paul HUOT*)

L'assemblée a approuvé en 2017 la signature d'un protocole d'accord avec un groupement représenté par la société Ad Vitam en vue de la réalisation de l'opération « ZAC des Portes de l'Aéroport ». Le protocole a fait l'objet d'ajustements réguliers.

Au regard du contexte sanitaire et économique, la commercialisation des lots restants n'a pas avancé au rythme initialement escompté. Le promoteur a sollicité un report de commercialisation pour les lots 4 et 8, respectivement au plus tard à fin juin 2022 pour le premier et à fin décembre 2022 pour le second.

En conséquence, il est devenu nécessaire de conclure un avenant n°5 au protocole en vue d'acter de sa prolongation jusqu'au 31 juin 2023. Cet avenant est aussi l'occasion d'acter la participation du promoteur, à hauteur maximale de 105 000 € HT, au financement de l'amélioration des aménagements paysagers de la ZAC.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Approuver la signature de l'avenant n°5 au protocole d'accord entre l'Agglomération et Ad Vitam sur la ZAC des Portes de l'Aéroport dont un exemplaire est joint en annexe ;
- Autoriser le Président, ou le vice-président délégué, à effectuer toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
 - **S. ROSSIGNOL** : La zone du PIOM, vous la voyez en passant, avance bien et les premières entreprises vont prendre possession de leurs locaux pendant l'été ou à la rentrée. C'est toujours ce qui est convenu avec les 2 premières sociétés, je rappelle qu'il s'agit de Zimmer Biomet et NG Développement, qui sont les 2 grosses sociétés qui vont s'installer d'ici le mois de septembre. On aura l'occasion bien entendu de vous inviter à l'inauguration de l'installation de de ces entreprises dans cette magnifique zone d'activité qui est une véritable vitrine pour notre agglomération.

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 9 : Requalification de Fréjorgues**Pages****82 à 85**

- Périmètres d'études sur les zones de Fréjorgues – Prise en considération – Approbation
(*Rapport de Mme Isabelle BERGE*)

Depuis 2018, l'Agglomération a initié une réflexion sur la modernisation du secteur économique de Fréjorgues Est et Ouest via une étude requalification. En effet, ces zones économiques sont confrontées au vieillissement du bâti et de leurs infrastructures dans un contexte de forte visibilité.

Le projet de requalification et de modernisation passe donc en phase opérationnelle. En conséquence, il est devenu nécessaire que l'agglomération approuve et institue un périmètre d'étude.

La délibération créant le périmètre d'étude permettra à la collectivité d'opposer jusqu'au rendu des conclusions de l'étude, le cas échéant, un sursis à statuer aux demandes d'autorisations de travaux, de constructions ou d'installations qui pourraient porter préjudice à la mise en œuvre du projet d'aménagement envisagé et désiré.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Prendre en considération la mise en place de l'étude sur les zones d'activité économique de Fréjorgues Est et Ouest tel que décrit dans la présente délibération et d'approuver l'instauration d'un périmètre d'études selon les dispositions de l'article L. 424-1 du code de l'Urbanisme,
- Instituer un périmètre d'études suivant le plan joint en annexe délimitant les zones concernées conformément aux dispositions de l'article L. 424-1 du code de l'Urbanisme,
- Autoriser le Président, ou le vice-président délégué, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents en rapport avec cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 10 : Secteur de la Pointe de Mudaison à Manguio**Pages****86 à 118**

- Dossier d'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique pour la constitution de réserves foncières en vue de l'aménagement du secteur
(*Rapport de Mme Sophie EGLEME*)

Le secteur de la Pointe de Mudaison, à Manguio, constitue le dernier secteur classé en zone d'urbanisation future au PLU de la commune de Manguio-Carnon. Etendu sur une superficie de près de 21ha, ce secteur est identifié au SCOT du Pays de l'Or comme zone intermédiaire à dominante économique. Il y est ainsi fléché partiellement, sur 10 ha, comme secteur d'extension économique.

La maîtrise foncière de ce secteur est un élément essentiel pour garantir la faisabilité d'une future opération d'aménagement visant à assurer un développement économique diversifié du territoire.

A ce jour, aucune acquisition amiable n'a pu être menée à bien sur ce secteur. Il convient d'engager une procédure d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique pour la constitution de réserves foncières. Il reste néanmoins possible de poursuivre les acquisitions amiables.

Un dossier d'enquête publique a été établi. Il sera adressé au préfet du département en vue de l'ouverture d'une enquête publique.

Une enquête parcellaire, ayant pour but de déterminer avec précision les biens situés dans le périmètre de la déclaration d'utilité publique et d'identifier exactement leurs propriétaires sera organisée dans un second temps.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Approuver le dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique pour la constitution de réserves foncières en vue de l'aménagement du secteur de la pointe de Mudaison à Mauguio,
- Autoriser le Président à solliciter Monsieur le Préfet pour l'ouverture d'une enquête publique en ce sens,
- Autoriser le Président, ou le vice-président délégué, à signer tout document nécessaire à ce projet et si besoin à prendre toute mesure d'exécution de cette procédure.

- **Mme PELLETIER :** Je vous remercie. Nous nous étions déjà exprimés au conseil municipal de Mauguio-Carnon sur notre regret de voir à nouveau des terres agricoles artificialisées. C'est d'autant plus difficile de se prononcer que page 99 on constate que le projet n'a pas encore pu être établi, que la conception d'ensemble n'est pas définie, une étude doit être menée pour mieux cerner les orientations les besoins du secteur en cours. Pour nous ce n'est pas pareil de sacrifier des terres agricoles pour des infrastructures publiques ou pour des commerces, des entreprises. Est-il vraiment nécessaire d'étendre encore la Louvade, avons-nous vraiment des besoins ? Un des arguments qui a été donné, était que les nouveaux habitants de la Font de Mauguio seraient des nouveaux consommateurs, qui pourraient justement être intéressés par le développement de cette zone et du coup on se dit bah voilà on artificialise pour faire la Font. On va donc s'abstenir tant qu'on ne sait pas exactement ce qu'il va se passer sur cette zone. On est conscient que c'est au PLU, que c'est en accord avec le SCoT, mais c'est encore très flou. Voilà ce que je voulais dire je vous remercie.
- **???? :** Une question, une précision, je vois que le secteur de cette zone d'activité est à forte exposition d'inondations, est-ce qu'il est prévu des dispositifs qui permettent de prévoir ce risque et de le gérer correctement ?
- **M. BEL :** Oui là on en est seulement à la phase d'étude, donc vous l'avez vu la partie EST de ce secteur-là est en zone d'inondation. C'est un périmètre qui est pensé au niveau du SCoT comme des possibilité avec notamment Saint-Aunès, et ce qui est en train de se faire sur la ZAC Les Portes de l'Aéroport, comme les derniers secteurs où il est possible encore sur le territoire de faire de l'aménagement économique. On a aussi les réflexions sur les requalifications des zones d'activités, puisqu'on peut aussi remobiliser au titre de la sobriété foncière pour mobiliser des espaces sur ces secteurs-là. Bien entendu on en est encore au début de l'étude de faisabilité. Le contenu de ce qui sera fait sur ce secteur-là n'est pas encore défini, faudra le travailler, parce qu'est-ce que cela sera un secteur spécialisé, et que ça sera un secteur ouvert aussi. Toutes ces réflexions doivent être engagées, on a le temps de partager ses réflexions, d'abord dans des groupes de travail et ensuite devant les commissions pour aborder toutes les problématiques propres à ce secteur.
- **M. PARMENTIER :** Merci Monsieur le Président. S'il est écrit que le secteur sera donc à dominante économique est-ce que ça veut dire qu'il y aura possiblement des logements, des lotissements sur cette zone ?
- **M.BEL :** À ce stade pas du tout, enfin pas du tout envisagé, pas du tout prévu, enfin peut être d'autres dans d'autres interventions. On en est vraiment au stade de la faisabilité, c'est vrai que dans le SCoT c'est vocation économie.
- **M. DENAT :** Oui juste quelques précisions là-dessus, donc en effet pour répondre sur la zone inondable il est évident que c'est un dispositif, enfin c'est une réalité qu'on ne peut pas ignorer, qui est prise en compte.

Et le second point sur la destination de cette zone c'est qu'il y a en effet toute l'activité économique, il y a des infrastructures ou des équipements collectifs d'intérêt général, je veux dire qu'ils peuvent trouver leur place, il n'y aura pas de lotissement au sens où vous le dites, on ne va pas mettre ce qui a été pris à la Font de Manguio sur la pointe de Mudaison, ce n'est pas l'esprit du tout du schéma. Et puis il y a en effet de trouver tout ce qui peut être accompagnement économique dont a on encore besoin la commune et qu'on ne peut pas trouver sur les autres zones actuelles, en respectant les principes qui ont été posés dans le SCoT.

Votes :

Pour = 40

Abstention = 5

Rapport n° 11 : Aide à l'immobilier d'entreprise

Pages

119 à 257

- Opération Front de Mer à La Grande Motte
(*Rapport de Mme Sandrine DUBOIS LAMBERT*)

Dans le cadre du projet de réhabilitation du front de mer de La Grande Motte, la commune a entrepris une opération de requalification des terrasses commerciales notamment par la mise en place de pergolas bio climatiques, dans un objectif d'uniformité et d'harmonisation architecturale. Le programme d'investissement pour les 15 pergolas bioclimatiques s'élève à près de 1 595 061€.

Ce projet étant éligible au dispositif communautaire d'aides à l'immobilier d'entreprise, l'Agglomération pourrait attribuer quinze subventions d'un montant total de 168 900 € aux entreprises situées dans ce périmètre.

La commune de La Grande Motte, en tant que porteur du projet sera la bénéficiaire comptable de l'ensemble des subventions attribuées. Ces dernières seront rétrocédées à chacune des entreprises bénéficiaires finales, réparties sur 3 ans. Cette rétrocession prendra la forme d'une déduction de la totalité du montant de la subvention attribuée à chaque entreprise du montant de la redevance d'occupation temporaire appliqué par la commune de La Grande Motte pour chaque terrasse équipée de pergolas Bioclimatiques.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Attribuer une subvention d'aide à l'immobilier de commerce aux 15 entreprises listées en annexe pour un montant total de 168 900 € dans les conditions prévues par les conventions financières tripartites, dont les projets sont joints au présent rapport,
- Autoriser le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer les conventions financières tripartites correspondantes avec la commune de La Grande-Motte et les entreprises suivantes : SARL PAT ET CARO, la SAS LES DELICES D'IMAO, SARL LES BUFFETS DE LA MER, SARL LE BILLY BOY'S, SASU FREAL, SARL KENT, SARL REIX, SARL SWEETY, SAS BRUNE, SARL LE GRAND BLEU, SARL TRIMARANS, SARL FAGA, Pascale MENUDE, SAS SAHRAMY, SAS BY MODE & CO.
- **M. PARMENTIER** : Merci Monsieur le Président. Est-ce que l'intégration architecturale de ces pergolas dans le cadre quand même de la cité de la Grande Motte et de son architecture particulière a été prise en compte ?
- **M. ROSSIGNOL** : Oui, tout à fait, d'autant que cette réhabilitation du front de mer se situe dans un périmètre protégé, à peu de distance du bâtiment, qu'on appelle le bâtiment Poisson du point zéro donc, qui est un bâtiment classé par les Bâtiments de France. Donc ça a requis l'avis conforme des Bâtiments de France qui ont donné leur approbation à ses installations de terrasses bioclimatiques.

Vous serez conviés à l'inauguration de ce nouveau front de mer, qui va s'appeler la Promenade Jacques Chirac, qui devrait avoir lieu début juillet avec la présence de Claude Chirac. Donc vous verrez que c'est très en harmonie avec les origines de cette promenade, on a retrouvé les couleurs d'origine de l'architecte Jean Balladur et c'était à harmoniser avec l'accord des Bâtiments de France.

- **M. COISNE** : Oui effectivement c'est un beau projet, je vais répéter ce que j'avais dit à la commission attractivité économique qui avait débattu là-dessus, j'ai trouvé que ce montage était un peu compliqué, parce qu'en fait tout se passe comme si c'était la commune de la Grande-Motte qui était subventionnée puisque c'est la commune qui est propriétaire du bien. Je trouve qu'il faudrait peut-être clarifier ce mode d'intervention de l'Agglomération par rapport à une aide à l'immobilier d'entreprise des communes. Parce qu'il y a ce projet du Front de Mer, mais j'imagine qu'il y a d'autres communes, et en particulier des communes qui ont du mal à revitaliser, refaire venir des commerces en leur centre bourg, dans leur centre historique, et est-ce qu'on pourrait faire un dispositif spécifique pour ça, pour revitaliser les centres des villages et refaire venir un restaurant, ou une épicerie... Je pense que dans les cartons de certains maires de cette assemblée je pense qu'il doit y avoir ce type de projet. Je ne sais pas si ce sera le même régime de calcul de subventions à l'immobilier d'entreprise, si c'est les communes qui sont elles-mêmes maîtres d'ouvrage de l'opération.
- **M. ROSSIGNOL** : Oui donc effectivement, vous avez raison, il a fallu passer par ce montage puisque c'est la ville qui l'a porté. On avait réfléchi aux moyens de portage. Il était clair que les commerçants n'étaient pas en capacité de pouvoir financer ce type d'installation après la sortie de crise, et donc c'est la ville qui a investi, dans ses pergolas, qu'elle va faire payer aux commerçants sur des années, entre 7 et 15 ans selon le choix des commerçants. C'est un dispositif qui va revenir aux commerçants mais qui est attribué aujourd'hui à la ville car c'est elle qui a fait le portage financier de l'opération. Effectivement nous nous adapterons en fonction des demandes par commune. Il est évident que ce montage-là pourra être reproduit par ailleurs.

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 12 : Aérodrome de Candillargues

Pages

258 à 263

- Attribution d'Autorisation d'Occupation Temporaire Lot 16B
(*Rapport de M. Anthony MELIN*)

L'aérodrome de Candillargues se situe dans une zone de développement économique réservée aux activités en lien avec l'aéronautique. Il accueille actuellement sur sa plateforme 14 entreprises ou associations bénéficiant chacune d'une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) valable entre 10 et 20 ans, en fonction de l'investissement réalisé et constitutive de droits réels.

Suite à une requalification des espaces du site, une parcelle de 882 m² (Lot n°16B) a été libérée pour occupation. A l'issue d'une procédure d'appel à candidature le projet de la société SASU HELICOPTERE DE CAMARGUE en qualité d'école de pilotage hélicoptère a été retenu.

Il est proposé d'accorder l'occupation du lot à la **SASU HELICOPTERE DE CAMARGUE**, sous réserve d'obtention du Permis de construire et de la signature d'une convention d'autorisation d'occupation temporaire, pour un montant de redevance annuelle estimé à 2 205€ pour la création d'un hangar de 700 m² destiné à accueillir une activité d'école de pilotage.

L'autorisation d'occupation temporaire correspondante est proposée pour une durée de 15 ans.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Approuver l'attribution de l'agrément du lot 16B à la société SASU HELICOPTERE DE CAMARGUE et aux conditions susmentionnées,
- Autoriser le Président, ou le vice-président délégué, à signer les conventions d'autorisation d'occupation temporaire correspondantes et tout document s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité.

EAUX ET ESPACES NATURELS

Rapport n° 13 : Rapport annuel sur le prix et la qualité des services 2020 Pages **264 à 389**
(Rapport de M. Christian JEANJEAN)

Comme chaque année, nous devons adopter le rapport annuel sur la qualité et le prix des services de l'eau et de l'assainissement, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le présent rapport expose les différentes activités des services intercommunaux de l'eau et de l'assainissement dont la gestion est assurée par voie d'affermage. Pour mémoire, trois conventions d'affermage sont actuellement cours sur le territoire : le contrat d'assainissement intégrant l'ensemble des communes de l'agglomération, un contrat principal d'eau potable intégrant l'ensemble des communes à l'exception de Saint Aunès et le contrat d'eau potable de Saint Aunès.

Le rapport est joint en annexe à l'ordre du jour.

Je voudrais vous citer quelques chiffres clés :

- 49 098 clients en progression de 1,3% par rapport à 2019.
- 19 550 branchements actifs,
- 6 671 639 m³ facturés
- Un rendement global de distribution **en hausse de 3,5 % qui s'établit à 86,2 %** pour un réseau de 358 km.
- Un taux de conformité de l'eau du robinet de 99,2 %

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Adopter le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement qui sera transmis à chacune des communes membres pour être présenté au Conseil Municipal et mis à la disposition du public.
- Prendre acte des rapports annuels des délégataires

Adopté à l'unanimité.

- Convention cadre avec le Conservatoire du Littoral
(*Rapport de Mme Florence THOMAS*)

L'Agglomération est gestionnaire des terrains du Conservatoire du littoral au titre d'une convention cadre arrivant à échéance au 31 décembre 2021.

L'Agglomération a notamment porté, en maîtrise d'ouvrage déléguée, un ambitieux programme d'aménagement sur le site emblématique du Petit Travers, aujourd'hui considéré à l'échelle nationale comme un exemple réussi de gestion souple du trait de côte et de mise en œuvre de solutions fondées sur la nature en contexte de changement climatique.

Ce partenariat avec le Conservatoire a vocation à se maintenir et à se renforcer suite à la prise de compétence GEMAPI intervenue en 2018.

Le projet de convention cadre est établi pour six ans.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Entériner le projet de convention cadre passée avec le Conservatoire du littoral pour la période 2022-2027,
- Autoriser le Président, ou le vice-président délégué, à signer cette convention ainsi que toutes pièces à intervenir dans cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

TERRITOIRE ET HABITAT

- FDI Habitat
(*Rapport de M. Philippe PY CLEMENT*)

Une série de dispositions législatives ont mis en place les CUS (Convention d'Utilité Sociale).

Ces conventions sont établies pour une période de six ans, renouvelable, entre un organisme HLM, l'État et l'EPCI s'il le souhaite et ont pour objectifs de définir pour chaque bailleur social une politique de gestion commune.

Par courrier en date du 4 décembre dernier, le bailleur social FDI HABITAT, implanté sur le territoire nous propose d'être signataire de sa CUS, avec 326 logements locatifs sociaux répartis sur 7 communes. Dans le cadre de sa politique sociale de l'habitat et plus particulièrement de la mise en place récente de la Conférence Intercommunale du Logement, l'Agglomération a tout intérêt à être partie prenante de ces conventions. L'enjeu principal sera de suivre le plan de mise en vente des logements.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Approuver les termes de la convention ci-jointe,
- Autoriser le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer la Convention d'Utilité Sociale du bailleur social FDI HABITAT.

Votes :

Pour = 44

Abstention = 1

- Hérault Logement
(Rapport de M. Laurent PRADEILLE)

Une série de dispositions législatives ont mis en place les CUS (Convention d'Utilité Sociale).

Ces conventions sont établies pour une période de six ans, renouvelable, entre un organisme HLM, l'État et l'EPCI s'il le souhaite et ont pour objectifs de définir pour chaque bailleur social une politique de gestion commune.

Par courrier en date du 11 mai dernier, le bailleur social Hérault Logement, implanté sur notre territoire implanté sur le territoire nous propose d'être signataire de sa CUS avec 234 logements locatifs sociaux répartis sur 5 communes.

Dans le cadre de sa politique sociale de l'habitat et plus particulièrement de la mise en place récente de la Conférence Intercommunale du Logement, l'Agglomération a tout intérêt à être partie prenante de ces conventions. L'enjeu principal sera de suivre le plan de mise en vente des logements.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Approuver les termes de la convention ci-jointe,
- Autoriser le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer la Convention d'Utilité Sociale du bailleur social Hérault Logement.
 - **M. COISNE** : Alors autant pour la CUS de FDI Habitat il n'y a pas de souci, parce que je me demandais au niveau du plan de vente et j'ai vu que dans la convention avec FDI habitat il n'y a pas de logements prévus mis à la vente sur le territoire, donc c'est très bien. Par contre, Hérault Logement je ne sais pas parce que ça renvoie à une annexe numéro 5 et elle n'est pas jointe au dossier, donc je ne sais pas si on peut savoir quels sont les logements qui sont prévus à mettre en vente.
 - **M.PRADEILLE** : En commission on n'avait pas non plus vu de logement à la vente pour cette année mais c'est pluriannuel et en commission on n'a pas détecté de logements.
 - **M.COISNE** : Que dit l'annexe 5 ?
 - **M. ROSSIGNOL** : On vous fera parvenir l'annexe 5.
 - **M. COISNE** : Sachant quand même que l'idée pour nous c'est d'éviter que des logements soient vendus parce que on est déjà super carencé.

Votes :

Pour = 44

Abstention = 1

Rapport n° 17 : Politique sociale en matière d'habitat	Pages	624 à 631
▪ Actions en faveur du développement du logement social		
○ Versement d'aides financières Opération « Villa Jeanne » sur la commune de Saint-Aunès – FDI Habitat		
<i>(Rapport de Mme Annie PRUDHOMME)</i>		

Dans le cadre du règlement d'intervention en faveur du logement locatif social du Pays de l'Or, la société FDI HABITAT sollicite l'agglomération du Pays de l'Or pour le financement de son opération « Villa Jeanne » à Saint-Aunès.

Cette opération de construction prévoit la réalisation de 53 logements locatifs sociaux collectifs.

Cette opération répondant aux critères d'attribution du règlement une aide totale de 24 000 € pourrait être accordée. En contrepartie, cela donnera lieu à un droit réservataire de 2 logements.

La livraison de cette opération est prévue pour mars 2023.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Approuver le versement d'une aide financière à la société FDI HABITAT pour un montant de 24 000 €,
- Autoriser le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer la convention ci-annexée, précisant les modalités de versement de l'aide,
- Autoriser le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer la convention ci-annexée, précisant les modalités de réservation du logement aidé,
- Autoriser le Président ou le Vice-Président délégué, à signer tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Votes :

Pour = 44

Abstention = 1

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Rapport n° 18 : Immeuble le Sévillan à Mauguio	Pages	632 à 635
▪ Désaffectation, déclassement et cession du bien		
<i>(Rapport de M. Stéphan ROSSIGNOL)</i>		

Lors du déménagement du siège de l'Agglomération sur la Zone de l'Aéroport, une réflexion a été engagée pour valoriser les locaux de l'ancien siège. Les bureaux ont été successivement mis en location, l'étage au profit de l'Or aménagement et au rez de chaussée de l'office notarial LEXNOT.

En parallèle, nous avons souhaité améliorer la présence de l'Agglomération au cœur de la ville de Mauguio à travers le projet de labellisation de l'antenne administrative existante en Espace France Service. Ce nouvel espace de service public ouvrira officiellement ses portes le 1^{er} juillet.

A l'automne, l'ancienne salle du conseil au rez de chaussée fera l'objet de travaux afin d'y accueillir l'Espace France Service et les activités liées au Conseiller en numérique.

Afin de valoriser ce patrimoine, il est proposé de céder à l'office notarial LEXNOT, qui s'est portée acquéreur, les bureaux situés à l'étage de l'immeuble le Sévillan aux conditions suivantes :

- Les bureaux du premier étage pour un volume de 375,6 m² au prix de 673 450,8 €.
- Une partie du hall pour un volume de 20 m² au prix de 35 300 €.
- 4 places de stationnements pour un prix de 40 000 €.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Constaté la désaffectation du domaine public du 1^{er} étage R+1 de l'immeuble Le Sévillan sis au 247 boulevard de la démocratie sur la commune de Mauguio et des 13 places de parkings ;
- Approuver le déclassement du 1^{er} étage R+1 de l'immeuble Le Sévillan et des 13 places de parkings du domaine public intercommunal pour les faire entrer dans le domaine privé intercommunal en vue de leur vente ;
- Autoriser le Président ou le(a) Vice-Président délégué(e), à céder le 1^{er} étage R+1 de l'immeuble Le Sévillan, 4 places de stationnements et une partie de l'accueil du rez de chaussée afin de garantir l'accessibilité du site.
- Autoriser le Président ou le(a) Vice-Président délégué(e), à signer toutes pièces à intervenir dans cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 19 : Rapport annuel des cessions et acquisitions 2020 <i>(Rapport de M. Georges FANDOS)</i>	Pages	636 à 637
--	--------------	------------------

Comme chaque année l'assemblée est informée du bilan des cessions et acquisitions immobilières opérées par l'Agglomération.

En 2020, l'Agglomération a réalisé plusieurs cessions liées au développement des zones d'activités économiques et plusieurs acquisition liées à la protection des captages d'eau prioritaires. Certain(e) opération(s) d'acquisition et/ou de vente a(ont) été reprise(s) par l'agglomération suite à la dissolution du SIATEO.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Approuver le bilan annuel 2020 des cessions et acquisitions foncières.

Votes :

Pour = 44

Abstention = 1

Rapport n° 20 : Rapport d'activités 2020 <i>(Rapport de M. Stéphane ROSSIGNOL)</i>	Pages	638 à 686
--	--------------	------------------

Comme chaque année, l'assemblée est informée des actions des services de l'Agglomération à travers son rapport d'activités.

En 2020, une attention particulière est portée sur le fonctionnement de notre intercommunalité durant la crise sanitaire.

L'Agglomération a multiplié les initiatives et mobilisé de nombreuses ressources pour protéger ses concitoyens, développer de nouvelles solidarités, maintenir les services publics et soutenir les tissus économiques et associatifs locaux.

La crise sanitaire a également fortement mobilisé les finances de la collectivité dont l'impact est aujourd'hui estimé à 2,3 millions pour la seule année 2020.

Pour mémoire, ce rapport fera l'objet d'une communication à l'ensemble des communes.

Le Conseil d'Agglomération est invité à :

- Approuver le rapport d'activités 2020 de l'Agglomération.

Votes :

Pour = 44

Abstention = 1

RESSOURCES

Rapport n° 21 : Finances	Pages	687 à 691
▪ Compte de Gestion 2020		
○ Approbation		
<i>(Rapport de M. Jean-Louis BOUSCARAIN)</i>		

Le compte de gestion est le document comptable qui retrace l'ensemble des écritures passées par le receveur de la Collectivité tout au long de l'année civile. Il est à ce titre, le double du compte administratif tenu par l'ordonnateur dans sa partie « exécution budgétaire ».

Ce document décrit également l'ensemble des écritures non budgétaires relatives notamment aux comptes de tiers et aux comptes de bilan. Il donne enfin une vision patrimoniale de la collectivité par la tenue du bilan comptable. Il est à ce titre le document stratégique et incontournable de la gestion financière de la collectivité.

Le compte de gestion doit être approuvé par l'assemblée délibérante lors de la séance relative à l'approbation du compte administratif.

L'ensemble des écritures passées étant identique à celles du compte administratif.

Le Conseil d'Agglomération est invité à :

- Adopter le compte de gestion 2020 du budget principal et des budgets annexes établis par le receveur de la Collectivité.

Adopté à l'unanimité.

- Compte Administratif 2020
 - Approbation
- (Rapport de Mme Sophie CRAMPAGNE)*

Mesdames et Messieurs

Vous avez reçu l'ensemble des documents budgétaires ainsi que la note synthétique sur le compte administratif 2020. La commission ressource élargie à l'ensemble des conseillers communautaires qui le souhaitait, s'est réunie le 15 juin et a pu également en débattre.

Je vous ferai donc ce soir une présentation générale de l'exercice 2020, en vous disant que celui-ci a été particulier, compte tenu de la crise sanitaire, avec ses impacts tant sur les recettes des usagers, que sur les dépenses nouvelles que l'agglomération a dû engager.

Au-delà, Il n'y a pas de mauvaises surprises sur cet exercice.

Cette année encore, comme nous l'avions constaté en 2019, les dépenses d'investissements programmées n'ont pas toutes été réalisées et ont pris plus de temps pour différentes raisons. De ce fait nous pouvons constater un résultat cumulé important sur les budgets principal, eau, assainissement et déchets. Les programmes relatifs à l'usine de Vauguières, aux travaux sur ouvrages d'assainissement, à l'acquisition de véhicules GNV ont été décalées.

Le fonds de roulement, permet, comme nous avons pu l'évoquer dans la prospective financière, de financer les programmes d'investissement qui sont inscrits au PPI et étalés sur plusieurs années, et permettra de limiter le recours à l'emprunt, et donc, de garder un niveau d'épargne indispensable pour garantir les marges de sécurité et les incertitudes sur les recettes futures.

C'est la feuille de route que l'agglomération porte depuis plusieurs années : garder autant que possible les capacités à anticiper les risques, les nouvelles actions, les nouveaux projets, la qualité de service.

Je vous donne également quelques faits marquants de l'exercice 2020 :

- La prise de la compétence « gestion des pluviales urbaines » et l'ajustement des charges et de l'attribution de compensation des communes
- La mise en place de la ligne 4 des transports en année pleine
- La baisse du coût de l'incinération des déchets et la mise en place de la location de véhicules (BOM) en attendant l'acquisition des bennes aux GNV
- La participation aux fonds de solidarité de l'Etat et de la Région Occitanie pour accompagner les entreprises du territoire pendant la crise sanitaire
- La mise en place des intérêts PTZ dans le cadre de la politique de l'habitat
- La réalisation de Travaux sur la ZA des Jasses à Valergues et l'arrêt de la ZA de la Providence
- La poursuite des études du système d'endiguement au titre de la compétence GEMAPI
- L'organisation des délégations de missions au titre de la GEMAPI auprès des syndicats mixtes de bassin ; SYMBO, SYBLE, EPTB VIDOURLE
- L'organisation de la dissolution du SIATEO et la reprise en maîtrise d'ouvrage communautaire des travaux portés précédemment par ce syndicat.

- La finalisation des études de faisabilité pour la réutilisation des eaux usées sur la station d'épuration de La Grande Motte
- La poursuite des études règlementaires sur l'usine d'eau potable de Vauguières
- La finalisation des travaux sur l'Aire de rinçage de Lansargues
- La poursuite de l'aménagement des pistes cyclables (tranche 2 et 3)
- La finalisation des études sur la requalification de la ZA de Fréjorgues
- La poursuite de l'aménagement de PIOM
- Le décalage de la réalisation d'un centre de loisir sur la commune de Saint Aunes et la décision de réaliser sur le même site une crèche
- La constitution des dossiers « Espaces France Service » sur les antennes Manguio et de La Grande Motte

Nos actions sont nombreuses et touchent toutes nos compétences. Nous avons pu les poursuivre malgré la crise sanitaire et ses impacts sociaux et économiques. Nos marges de manœuvres en seront impactées et nous nous adapterons. Pour information, l'impact financier de la crise sur l'année 2020 s'élève à 2,3 M€. Les commentaires en donnent le détail.

Les recettes consolidées 2020 s'élèvent à 146,3 millions d'euros et les dépenses à 115,5 millions d'euros. Le résultat cumulé est de 30,8 millions d'euros soit sensiblement au même niveau qu'en 2019. Le résultat propre à l'exercice 2020 s'élève à 0,4 millions d'euros.

Ce résultat cumulé permet de financer les programmes d'investissement inscrits au PPI et de faire face à des dépenses nouvelles. Nous pourrions ainsi financer nos actions tout en réduisant notre encours de dette qui s'élève à 41,6 millions d'euros, tous budgets confondus et baisse de 4,8 millions d'euros par rapport à 2019.

Les équilibres budgétaires et les ratios financiers sont bons et restent globalement identiques à ceux de 2019. Je vous renvoie à la note de synthèse annexée pour de plus amples détails sur l'ensemble de ces comptes 2020.

Il vous est proposé d'approuver le compte administratif du budget principal et de l'ensemble des budgets annexes 2020

Président : Y a-t'il des observations ?

Comme il est d'usage le Président est invité à quitter l'assemblée. Je confie donc la présidence au 1^{er} Vice-Président Monsieur Yvon BOURREL.

Monsieur Yvon BOURREL : Je vous invite à procéder au vote.

Votes :

Pour = 43

Contre = 1

Rapport n° 23 : Finances

Pages

723 à 776

- Bilan de la dette 2020
(*Rapport de Mme Caroline FAVIER*)

L'encours de la dette de Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or s'élève à 41 611 647.83 € au 31 décembre 2020.

Cet encours est en diminution de 4 835 807.46 € sur l'ensemble des budgets par rapport à 2019.

Il est à noter que l'encours du budget principal intègre depuis 2018 l'encours de l'ESMA et depuis 2019 celui des Campings, dont les budgets annexes ont été supprimés.

Aucun emprunt n'a été contracté en 2020.

Les principales caractéristiques de cet encours (répartition par budget, évolution entre 2019 et 2020, répartition par prêteurs, type de taux et nature de risque) sont précisées dans les rapports annexés.

Pour mémoire, la structure de la dette est essentiellement à taux fixe et classée à 100% en risque 1A selon la charte de bonne conduite.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Approuver le présent bilan de la dette au 31 décembre 2020
 - **M. COISNE** : Oui sauf erreur je n'ai pas trouvé, pour justement voir l'évolution de la dette on va rembourser mais je suppose qu'on va avoir d'autres emprunts dans les années à venir et ça le document qui me semble le plus pertinent pour examiner le scénario dans les prochaines années, c'est le programme prévisionnel d'investissement. Dans la masse des documents je ne l'ai pas vu, alors est-ce que c'est une erreur de ma part ou est-ce qu'il est en cours d'écriture ?
 - **M.BEL** : Non ce n'est pas une erreur de votre part on le présente chaque année au mois d'octobre on en a parlé à la commission élargie. Également nous avons aussi parlé de la prospective sur la gestion de la dette, on a un encours de 41 000 000 d'euros on va continuer à déstocker puisque si on projette entre 2021 et 2026, le montant des annuités, enfin en tout cas le montant du capital, qu'on est en train de rembourser sur la période 2021-2026, va se réduire, en même temps on va stocker puisqu'on va s'endetter pour les travaux sur l'usine de Vauguières, on a des endettements qui sont prévus un peu sur l'activité déchets et ensuite sur l'activité assainissement. On recoupera et vous le verrez mieux au mois d'octobre. Peut-être qu'on refera le même exercice, c'est à dire une commission élargie et peut être que ça vous donnera un éclaircissement beaucoup plus affûté sur tous ces aspects-là. Le programme investissement, le ratio d'endettement et l'épargne. Vous avez le document dans le dossier du Conseil du mois d'octobre.

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 24 : Finances	Pages	777 à 779
▪ Budget Supplémentaire 2021		
○ Affectation des résultats		
<i>(Rapport de M. Christian JEANJEAN)</i>		

Le vote du compte administratif et du compte de gestion permet de dégager le résultat de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement.

Après constatation du résultat de fonctionnement, l'assemblée peut affecter ce résultat en tout ou partie :

- soit au financement de la section d'investissement ;
- soit au financement de la section de fonctionnement.

Toutefois, la collectivité n'est tenue de se réunir pour affecter son résultat excédentaire que si le compte administratif de l'exercice clos fait apparaître un besoin de financement. Vous trouverez au présent rapport les affectations des résultats du budget principal et des budgets annexes.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Affecter les résultats 2020 du budget principal et des budgets annexes comme indiqué ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 25 : Finances	Pages	780
▪ Budget Supplémentaire 2021		
○ Affectation des résultats du Budget annexe SPANC clos au 31/12/2020		
<i>(Rapport de M. Christian JEANJEAN)</i>		

Fin 2020, l'assemblée a décidé de clôturer le budget annexe SPANC.

Le compte administratif 2020 du budget annexe du SPANC, fait apparaître un résultat de fonctionnement négatif de 6 988.30 €. Ce résultat doit être repris sur le budget principal

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Affecter les résultats 2020 du budget annexe SPANC sur le budget principal comme indiqué ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 26 : Finances	Pages	781
▪ Transports urbains		
○ Participation au fonctionnement du Syndicat Mixte Hérault Transports (SMTCH) pour la gratuité de l'abonnement scolaire 2021/2022		
<i>(Rapport de M. Jean-Louis GOMEZ)</i>		

L'Agglomération est membre du Syndicat Mixte Hérault Transport, en charge du transport interurbain et scolaire, qui a décidé d'appliquer la gratuité du titre Aller/Retour à tous les élèves ayants-droits pour l'année scolaire 2021-2022.

A ce titre, le Pays de l'Or doit verser au SMTCH une contribution de 14 795 € HT.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Verser au Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Hérault une contribution pour la gratuité de l'abonnement scolaire de l'année 2021-2022 de 14 795 € HT
- Autoriser le Président, ou le vice-président délégué, à signer toutes pièces à intervenir dans cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 27 : Finances**Pages****782 à 784**

- Provisions pour créances en attente
(*Rapport de M. Bernard REY*)

Dans le cadre de la qualité comptable et de la fiabilisation des comptabilités locales, la Cour des Comptes et les certificateurs ont mis l'accent sur le taux de recouvrement des créances des collectivités.

Dans ce cadre un mécanisme de provisionnement est mis en place et demande un effort budgétaire certain sur le premier exercice. Lors des exercices suivants, un processus de rotation se met en place et pèse beaucoup moins sur les budgets suivants.

En 2014, l'assemblée a instauré les provisions pour créances en attente.

Pour l'année 2021, il convient d'actualiser ces provisions conformément à l'état en annexe.

Le Conseil d'Agglomération est invité à :

- Modifier les provisions pour créances en attente conformément à l'état en annexe.

Votes :**Pour = 44****Abstention = 1**

Rapport n° 28 : Finances**Pages****785 à 786**

- Provisions pour Compte Epargne Temps
(*Rapport de M. Bernard REY*)

En 2013, l'assemblée a adopté la mise en place du Compte Epargne Temps. Ce CET, permet aux agents qui le souhaitent d'y déposer des jours de congés ou de RTT. Les jours épargnés peuvent être pris postérieurement ou être payés.

Ce mécanisme peut donc générer une dépense pour le Pays de l'Or. Afin d'anticiper cette charge éventuelle, l'assemblée a instaurée une provision.

Cette provision correspond au montant que le Pays de l'Or devrait verser si l'ensemble des agents bénéficiant du CET quittait l'Agglomération.

Pour l'année 2021, il convient d'actualiser cette provision qui s'élève à 308 792.07 €, et de procéder à un complément de provision à hauteur de 31 138.42 €

Le Conseil d'Agglomération est invité à :

- Autoriser un complément de la provision CET à hauteur de 31 138.42 € sur le Budget Principal

- Budget Supplémentaire 2021
 - Approbation
- (Rapport de Mme Sophie CRAMPAGNE)

Mesdames et messieurs

Comme pour le compte administratif 2020, vous avez dans votre dossier, les documents budgétaires et la note de présentation du projet de budget supplémentaire 2021. Je vais donc faire quelques commentaires généraux sur ce budget qui reprend les résultats 2020 et intègre les ajustements opérés et nécessaire sur l'exercice 2021.

Le budget supplémentaire 2021 s'élève, de manière consolidée, à la somme de 85,2 millions d'euros.

Si l'on neutralise l'ensemble des reprises de résultats antérieurs et les dépenses et recettes d'ordre, les opérations réelles se résument à une inscription de dépenses nouvelles de 43,2 M€, et de recettes complémentaires de 12,4 M€. Le solde étant assuré par les résultats reportés 2020, soit 30,8 M€

Je ne vais pas reprendre les commentaires pour tous nos budgets mais vais vous restituer de manière globale les ajustements effectués concernant les recettes et dépenses nouvelles. Je vous renvoie à la note détaillée pour plus de précisions.

Au niveau des recettes :

▪ Recettes nouvelles de fonctionnement :	3 207 000 euros
▪ Ajustement de la fiscalité :	930 000 euros
▪ Dotations et compensations fiscales :	- 90 000 euros
▪ Autres dotations et subventions :	65 000 euros
▪ Recettes des usagers :	30 000 euros
▪ Locations :	- 24 000 euros
▪ Vente foncier ZAE :	2 125 000 euros
▪ Produits exceptionnels (reprise provisions) :	171 000 euros
▪ Reprise et ajustement des crédits d'investissements :	13 854 000 euros
▪ FCTVA, TVA, subventions, opérations sous mandats, AC d'investissement	
▪ Réduction du recours à l'emprunt prévisionnel :	- 4 703 000 euros
▪ Déchets : - 4,00 M€	
▪ Eau potable : - 0,79 M€	
▪ Assainissement : - 0,83 M€	
▪ Piscines : + 2,06 M€	
▪ Transports : - 1,24 M€	
▪ Aéroport : + 0,10 M€	

Au niveau des dépenses :

▪ Dépenses nouvelles de fonctionnement	5 578 000 euros
▪ Frais de fonctionnement divers du budget principal	1 550 000 euros
▪ Etude GEMAPI (104 K€), restauration (25 K€)	
▪ Divers (26 K€)	
▪ Frais de personnel (budget général):	99 000 euros
▪ Dégrèvement CFE 2020	347 000 euros

▪ Subventions et participations (aides COVID, PTZ) :	742 000 euros
▪ Frais financiers (pluvial)	44 000 euros
▪ Budget déchets (location véhicules, contribution SMEPE)	472 000 euros
▪ Frais divers eau potable (animation, fluides aire de rinçage)	- 16 000 euros
▪ Frais divers assainissement (redevance VNF)	23 000 euros
▪ Frais de fonctionnement piscines (entretien externalisé, COVID) :	89 euros
▪ Transports (maintenance, actualisation des lignes, provisions)	3 190 000 euros
▪ Charges exceptionnelles (annulation de titres, provisions) :	212 000 euros
▪ Aménagement des ZA (terrains, études)	133 000 euros
▪ Reprise et ajustement des crédits d'investissement :	37 593 000 euros
▪ Reports de crédits 2020 :	29 931 000 euros
▪ Emprunt pluvial :	62 000 euros
▪ Dépenses nouvelles :	7 600 000 euros
▪ <u>Budget principal, dont principalement :</u>	<u>6 962 000 euros</u>
▪ Réductions diverses de travaux :	- 437 000 euros
▪ Etudes divers sur les ZAE	106 000 euros
▪ Corbeilles de plages	620 000 euros
▪ Travaux voie verte	6 195 000 euros
▪ Travaux divers (enfance, UOC, jeunesse)	212 000 euros
▪ Travaux LIDO :	90 000 euros
▪ Logiciels (restauration collective, temps de travail)	130 000 euros
▪ <u>Eau potable acquisition de terrains:</u>	<u>620 000 euros</u>
▪ <u>Budget transport (paiement en ligne)</u>	<u>16 000 euros</u>
▪ <u>Budget piscine (divers)</u>	<u>20 000 euros</u>
▪ <u>Travaux Aéroport :</u>	<u>- 18 000 euros</u>

Je vous propose à présent de procéder à un vote global pour chacun de ces 9 budgets dont les montants sont établis comme suit.

Je soumetts ces propositions à votre vote :

Votes :

Pour = 44

Contre = 1

Rapport n° 30 : Ressources Humaines

Pages

806 à 807

- Modification du tableau des effectifs
(Rapport de M. Anthony MELIN)

Les différentes évolutions au sein des services nécessitent la création, la transformation et la suppression de certains emplois. Il est proposé de créer 6 postes et de supprimer simultanément 4 postes permanents ainsi que deux contrats de projets.

Le Comité technique a émis un avis favorable.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Modifier le tableau des effectifs conformément aux dispositions citées ci-dessus.

Votes :

Pour = 44

Abstention = 1

- Lignes Directrices de Gestion – Axes 1 et 2
(*Rapport de Mme Sophie CRAMPAGNE*)

Depuis quelques années, notre intercommunalité a apporté un nouveau regard sur sa gestion des ressources humaines qui s'inscrit désormais dans une stratégie plus globale au service de ses compétences et de ses politiques publiques.

Dans cette perspective, l'Agglomération s'est saisie de l'opportunité offerte par la loi pour formaliser sa propre stratégie ressources humaines, à travers des « Lignes Directrices de Gestion » dont l'ambition est de donner une vision à long terme sur des orientations en la matière.

Cette stratégie a été construite et pensée dans une logique de concertation, sa mise en place s'est organisée autour de temps réguliers d'animation avec les élus, les organisations syndicales et les agents dont les propositions ont été intégrées.

Ce travail a abouti à dégager des enjeux formant des orientations prioritaires qui détaillent des actions concrètes à développer sur les 3 prochaines années.

Les 4 grandes orientations s'articulent donc autour de la nécessité :

- « De garantir une gestion adaptée aux missions de service public »
- « De développer un management des organisations »
- « De valoriser les compétences et les emplois »
- « Et de promouvoir les parcours professionnels »

Ce rapport des lignes directrices de gestion a fait l'objet d'une présentation lors d'une réunion d'échanges à laquelle l'ensemble des élus a été convié.

Le Comité Technique a émis un avis favorable.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Approuver les Lignes Directrices de Gestion de la Communauté d'agglomération du Pays de l'Or, notamment sa stratégie Ressources Humaines pluriannuelle.

Adopté à l'unanimité.

- Bilan social 2020
(*Rapport de Mme Sonia MARGUERY*)

Depuis le 1^{er} janvier 2021 et conformément à la loi de transformation de la fonction publique, le bilan social est intégré au « Rapport Social Unique » (RSU).

Ce bilan dresse un ensemble d'états des lieux qui a servi à l'élaboration des lignes directrices de gestion (LDG).

Je vous propose d'apporter quelques éclairages complémentaires.

Effectifs : L'Agglomération s'appuie pour l'exercice de ses missions de service public sur 697 agents dont 61% sont des titulaires. Il s'agit essentiellement d'agents de proximité occupants des postes techniques et sont majoritairement des femmes.

Absentéisme : Le bilan fait également état d'un taux d'absentéisme de 8,07% (contre 8,16% en 2019). Ce taux est maîtrisé depuis quelques années grâce à une réelle politique de lutte contre l'absentéisme et la mise en place d'actions ciblées notamment en matière de prévention.

Formation : De plus, l'Agglomération apporte une attention particulière à la carrière et à la formation. 364 agents ont été formés en 2020 pour 721 jours de formation mobilisant un budget de 130 000 euros. *(Incluant le CIAS)*

Management : l'Agglomération mise sur la mobilisation de son encadrement (59 agents) en valorisant la formation et tous les leviers en la matière. La prime tenant compte de la manière de servir mise en place en 2020 révèle un taux de satisfaction lors de entretiens annuels de plus de 98%.

Le Comité Technique a émis un avis favorable.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Approuver le bilan social 2020 de l'Agglomération du Pays de l'Or.

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 33 : Ressources Humaines

Pages

918 à 937

- Plan d'actions pour l'égalité professionnelle
(Rapport de M. Laurent CAPPELLETTI)

Depuis plusieurs années, le Pays de l'Or porte une attention particulière à l'égalité professionnelle qui s'inscrit désormais dans une stratégie en matière de ressources humaines plus globale. L'effectif de l'Agglomération est majoritairement féminin 447 femmes occupants des emplois non permanents et emploi 63 travailleurs en situation de handicap.

Le plan d'actions a été développé autour de 4 axes avec pour objectifs premiers : D'évaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération, de garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois tout en favorisant l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle, et en luttant contre les violences sexuelles et sexistes, les harcèlements et les discriminations.

Même si les indicateurs de la Collectivité ne montrent pas de distorsion structurelle entre les femmes et les hommes dans les conditions de travail et de progression au sein de l'organisation, la prospective des Lignes Directrices de Gestion révèle un besoin d'améliorer les pratiques en matière d'égalité professionnelle et de se doter des moyens nécessaires pour y parvenir.

Le Comité Technique a émis un avis favorable.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Approuver le plan d'actions sur l'égalité professionnelle du Pays de l'Or.

Adopté à l'unanimité.

- Plan pluriannuel de formation 2021/2024
(Rapport de Mme Anne BONNAFOUS)

Chaque année l'Agglomération fait évoluer son plan de formation qui poursuit la grande orientation et les cinq axes prioritaires suivants :

Orientation : Répondre aux besoins évolutifs en compétences afin de s'adapter au mieux aux attentes des usagers et contribuer à l'amélioration de la qualité du service tout en confortant les valeurs de la collectivité, notamment la diversité, la mixité, l'insertion par l'emploi, le développement durable etc...

5 axes prioritaires :

- Sécuriser l'agent dans son métier et ses pratiques professionnelles.
- Développer une culture managériale et de conduite du changement.
- Se donner les moyens de porter les valeurs fortes du Pays de l'Or : Agilité, réactivité, exemplarité et qualité du service public.
- Accompagner l'évolution professionnelle et les projets individuels.
- Accompagner les élus dans leur prise de poste.

Le Comité Technique a émis un avis favorable.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Approuver le plan pluriannuel de formation, 2021-2024, du Pays de l'Or,
- Autoriser le Président, ou la vice-présidente déléguée, à prendre toutes les mesures relatives au présent plan.

Adopté à l'unanimité.

Le prochain conseil d'agglomération aura lieu le jeudi 23 septembre à 18h00. Je vous rappelle que la soirée de l'agglomération est programmée le 2 juillet prochain. Donc pour celles et ceux qui n'auraient pas répondu, je vous invite à rapidement faire part de votre réponse. En attendant, je vous souhaite une belle soirée et un très bel été 2021 en espérant le passé dans de très bonnes conditions. Merci à vous toutes et à vous tous.